JCB/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N°2014- 626 /PRES/PM/MAECR/ MEF portant ratification de l'accord de prêt n° 875 conclu le 11 novembre 2013 au Koweït entre le Burkina Faso et le Fonds le développement koweitien pour pour économique Arabe (FKDEA) financement partiel du projet de construction de l'aéroport international de Ouagadougou-Donsin. VISAGN-00495

LE PRESIDENT DU FASO, //
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINIS/PRES,

VU la Constitution;

VU le décret n°2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre

Premier Ministre;

VU le décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition du Gouvernement;

VU la décision n° 2014-001/CC du 31 janvier 2014 sur la conformité à la Constitution de l'Accord de prêt n° 875 conclu le 11 novembre 2013 au Koweït entre le Burkina Faso et le Fonds koweitien pour le développement économique Arabe (FKDEA) pour le financement partiel du projet de construction de l'aéroport international de Ouagadougou-Donsin;

VU la loi n°005-2014/AN du 01 avril 2014 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n° 875 conclu le 11 novembre 2013 au Koweït entre le Burkina Faso et le Fonds koweitien pour le développement économique Arabe (FKDEA) pour le financement partiel du projet de construction de l'aéroport international de Ouagadougou-Donsin;

VU le décret n°2013-104/PRES/PM/SGGCM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1:

Est ratifié l'Accord de prêt n° 875 conclu le 11 novembre 2013 au Koweït entre le Burkina Faso et le Fonds koweitien pour le développement économique Arabe (FKDEA) pour le financement partiel du projet de construction de l'aéroport international de Ouagadougou-Donsin.

ARTICLE 2:

La valeur en franc CFA du montant de l'accord de prêt de dix milliards (10 000 000 000) sera entièrement consacrée au financement dudit projet tel que décrit dans l'accord et ses annexes.

ARTICLE 3:

Le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 29 juillet 2014

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la coopération Régionale

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Bembamb

Yipèné D